Syndicat Intercommunal pour l’Aménagement Hydraulique de la Vallée de l’Yvette (SIAHVY)

Afin de répondre à l’objectif d’atteinte du bon état écologique des eaux, fixé notamment par la directive-cadre sur l’eau (2000/60/CE), et dans un soucis de rationalisation de la gestion des grand et petit cycles de l’eau, le SIAHVY exerce pour le compte de ses membres des compétences à caractère principal, spécifique, complémentaire et à caractère ponctuel.

Par arrêté inter-préfectoral du 21 décembre 2015, le SIAHVY est devenu un syndicat mixte fermé à la carte. Le SIAHVY exerce ainsi deux compétences principales : la compétence « rivière », comprenant notamment la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, et la compétence « assainissement syndical ». Elle exerce également des compétences complémentaires (assainissement collectif « communal », eaux pluviales, assainissement non collectif) et des compétences à caractère ponctuel.

La Communauté d’Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont la commune est membre, lui a confié la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La commune lui a confié la compétence « Gestion de la rivière » hors GEMAPI. «

Infos pratiques

Les élus :

La commune a désigné les élus suivants :

- Membres titulaires : Mme Brigitte BOUCHET et M. Raymond BESCO
- Membres suppléants : Madame Laurence RENARD et M. Nicolas LARGESSE

L’agglomération au titre de la compétence GEMAPI pour notre commune a désigné parmi nos élus :

- Membre titulaire : M. Nicolas LARGESSE
- Membre suppléant : Laurence RENARD

Liens utiles
Site officiel du SIAHVY